



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Conciliateurs

Question écrite n° 175

#### Texte de la question

M Jean-Louis Masson demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice de lui indiquer quelles sont ses intentions quant à l'avenir de conciliateurs de justice et s'il envisage de les doter d'un statut d'auxiliaire de justice.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Au cours des dix dernières années, les conciliateurs ont démontré leur utilité. Le garde des sceaux souhaite donc voir se poursuivre le développement actuel de leur nombre, notamment dans les circonscriptions où il demeure encore insuffisant malgré l'effort de recrutement déjà accompli. La notion d'auxiliaire de justice ne répond pas à des critères étroits. C'est un vocable général qui vise à la fois des officiers publics et ministériels et des membres de professions libérales, qui ont en commun d'exercer une activité contribuant à la préparation, à la prise ou à la mise en œuvre des décisions de justice. En ce sens, les conciliateurs sont d'ores et déjà des auxiliaires de la justice et leur statut actuel est bien adapté aux principales caractéristiques de leurs fonctions : bénévolat, gratuité, absence de formalisme, absence de pouvoir de contrainte. L'éventualité d'une modification de ce statut ne doit pas être écartée d'emblée, mais elle ne se justifierait que par une modification du contenu de ces fonctions. Or les travaux menés de longue date sur ce point, notamment entre 1982 et 1986, n'ont pas permis de dégager une définition satisfaisante d'un rôle renouvelé du conciliateur. D'ailleurs, la majorité des conciliateurs, par la voix d'une association qui regroupe la plupart d'entre eux, se déclarent plus soucieux d'un développement substantiel de l'institution sur une base stable que de sa rénovation ou de sa fusion avec des fonctions sensiblement différentes. Aussi, l'étude d'un nouveau statut des conciliateurs ne paraît-elle pas constituer une nécessité impérieuse et urgente, bien que les réflexions à ce propos ne soient en aucune façon abandonnées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 175

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juillet 1988, page 2133